



**Union Grand Sud des Communes Forestières**  
6 rue du Barry 31210 MONTREJEAU  
Tel : 05 61 88 38 34 – 06 60 37 29 82  
Courriel : [grandsud@communesforestieres.org](mailto:grandsud@communesforestieres.org)

Cans et Cévennes, le 18/11/2017

Mesdames, Messieurs les Maires,  
Mesdames, Messieurs les Présidents, cher(e)s collègues,

L'Association des communes forestières de Lozère est heureuse de vous inviter pour une **journée de présentation des conditions de gestion de la forêt communale et d'échanges avec l'ONF**,

le **18 DECEMBRE 2017**, à partir de 9h15  
à **MENDE, salle Benjamin Bardy 2**,  
Place du Foirail.

La nouvelle « charte de la forêt communale » précise le rôle des communes et de l'ONF dans la mise en œuvre du régime forestier et les ventes des bois.

Elle sera évoquée au cours de cette journée qui se terminera par l'Assemblée Générale 2017 de l'Association des Communes forestières de Lozère et une présentation de la Marque de Certification Collective adossée à un système de traçabilité à 100%, « Bois des Territoires du Massif central™ ».

Le déroulement détaillé sera le suivant :

- 9h15 : **Accueil à Mende** ; café, revue d'actualités de la forêt et des communes forestières, Présentation du contexte départemental.
- 10h00 : **Présentation des chapitres de la « Charte de la forêt communale », échanges.**
  - o Eléments nouveaux et évolutions concernant le régime forestier, le partenariat avec l'ONF, les travaux,
  - o La question de la distraction au régime forestier de certains espaces,
  - o Les ventes et les modes de commercialisation des bois
- 12h30 : *Pause déjeuner* (à la charge des participants)
- 14h00 : **Reprise des débats en présence de Daniel SEVEN, Directeur d'Agence ONF**, et des équipes de l'ONF

- 16h30 -17h00 : **Assemblée Générale statutaire de COFOR 48**
- 17h00 – 18h00 : **Présentation de la Marque de Certification Collective adossée à un système de traçabilité à 100%, « Bois des Territoires du Massif central™ »**

Cette réunion est ouverte à tous les élus et aux responsables de collectivités.

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre présence par mail à :  
[grandsud@communesforestieres.org](mailto:grandsud@communesforestieres.org).

Vous pouvez aussi joindre Irène Sénaffe au 06 60 37 29 82 ou John Pellier au 06 13 55 09 10.

Dans l'attente de cette journée, je vous assure, Mesdames, Messieurs les Maires, Mesdames, Messieurs les Présidents, de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de l'Association des Communes forestières  
de Lozère,

Henri COUDERC

*Formation mise en œuvre par l'Union Grand Sud des Communes forestières avec l'appui du Feader (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit), du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Région Occitanie.*

*Le réseau de formation des communes forestières est coordonné par l'IFFC, Institut de formation de la forêt communale.*





# Journée Communes forestières Lozère

Lundi 18 décembre 2017

à MENDE

PRIÈRE DE RETOURNER VOTRE BULLETIN DE PARTICIPATION  
avant le 15 décembre 2017  
par fax : 09 57 83 91 37 ou par mail : [grandsud@communesforestieres.org](mailto:grandsud@communesforestieres.org)

Mme / M. : .....

Fonction : .....

Commune : .....

participera à la formation de 9h15 à 16h15

participera à l'Assemblée générale de COFOR48 de 16h30 à 18h, incluant la présentation de « Bois des Territoires du Massif central™ »

ne pourra pas participer à l'Assemblée Générale,  
et vous retourne le bon pour pouvoir afin d'être représenté(e)

## BON POUR POUVOIR :

Mme. / M. ...., .....  
ne pouvant participer à l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Forestières de Lozère, donne pouvoir à Mme / M. ...., ..... pour me représenter.

Fait à ....., le ..... Signature :